

ARRÊTÉ N° AN06020260826036 AN06020260826036

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L311-2, L313-4, L452-34, L452-35

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements publics affiliés ou non affiliés au Centre de Gestion,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées.

Article 2 :

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à BEAUVAIS le 26/08/2026

Mme Lucie DEHEYER , pour le Président par délégation la DGA

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.



N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V060231001224418001	Adjoint d'animation	Animateur enfance - jeunesse (h/f)	Poste vacant suite à une disponibilité	35h00	BETHISY SAINT PIERRE	17/10/2023	13/11/2023
V060240408000229001	Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Animateur enfance - jeunesse (h/f)	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	BETHISY SAINT PIERRE	08/04/2024	10/05/2024